



SESSION  
17/02/2020

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
Reçu en préfecture le 24/02/2020  
Affiché le   
ID : 007-210703195-20200217-DELIB162020-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

Objet :

Débat d'Orientation  
Budgétaire 2020

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt, le Dix Sept Février dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 20  
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Michel, Noël, Peverelli, Roche, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 23  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Fabre, Mazellier (pouvoir à Griffé), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Griffé.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 2020.

Il informe que le rapport du DOB fait l'objet d'un vote, mais reste une prise de connaissances et un débat sur des orientations budgétaires.

Considérant l'exposé du Maire et de l'Adjointe aux Finances.

Considérant les propositions et les remarques des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- prend acte des orientations budgétaires 2020.
- approuve le rapport joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Olivier PEVERELLI

